

**Liste des délibérations**  
-  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 MARS 2025 – 19h00**

<i>N°</i>	<i>Thématique</i>	<i>Objet de la délibération</i>	<i>Décision</i>
2025-03-28-01D	FINANCES	Approbation du Compte administratif 2024	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2025-03-28-02D		Vote du Compte de Gestion 2024	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2025-03-28-03D		Affectation du résultat 2024	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2025-03-28-04D		Vote des taux d'impôts 2025	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2025-03-28-05D		Vote du Budget Primitif 2025	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2025-03-28-06D		Signature d'un avenant à la convention avec le CIAS ARLYSERE fixant les modalités financières de mise à disposition du bâtiment pour la micro-crèche et le relais petite enfance	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2025-03-28-07D	PERSONNEL	Organisation du temps de travail d'un agent de catégorie A (application du principe des 1 607h)	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2025-03-28-08D	DIVERS	Autorisation de signature d'un partenariat avec le Groupe AXA pour la mise en place d'une mutuelle communale	<b>Adopté à l'unanimité</b>

Liste des délibérations, affichée en Mairie et publié sur le site internet le 31 mars 2025.

**Le Maire de Frontenex,**  
**Claude DURAY**



Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET - 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER - 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, Jean RONZATTI – 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Gérard TANTOLIN - 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Sandrine POIGNET - 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire, Patrice JACQUIER, Alain REGAUDIAT, Cyril PELOSO, Aurore BERTAUX, Laurent VERNAZ, Stéphane PERRIER, Mathieu CICERI, Alain COLOMBO

Excusés : Alain FINA (pouvoir à Laurent VERNAZ), Vincent FROMENT (pouvoir à Alain REGAUDIAT), Céline JOLY, Florianne FALOLA-CHOUACHI, Emilie DEGLISE-FAVRE,

Secrétaire de séance : Mathieu CICERI

Sur proposition de Monsieur Le Maire, l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 28 février 2025.

Mathieu CICERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

## FINANCES

### Vote du Compte Administratif 2024

*Rapporteur : Noël CADET*

Monsieur le Maire devant quitter la salle durant le vote du Compte Administratif, Noël CADET, Adjoint en charge des Finances, rappelle la nature du compte administratif M57 et présente les résultats suivants :

<i>Fonctionnement</i>						
	Résultat brut	Excédent 2023	Déficit 2023		Résultat de clôture 2024	
Dépenses	1 346 159.68				1 346 159.68	
Recettes	1 740 977.89				1 740 977.89	
Excédent	394 818.21				394 818.21	
<i>Investissement</i>						
	Résultat brut	Excédent 2023	Déficit 2023	Restes à réaliser 2024	Résultat de clôture 2024 sans les RAR 2024	Résultat de clôture 2024 avec les RAR 2024
Dépenses	608 528.61			236 706.22	608 528.61	845 234.83
Recettes	505 961.78	767 536.65			1 273 498.43	1 273 498.43
Excédent					664 969.82	428 263.60
Déficit	-102 566.83					
Résultat de clôture 2024 sans les restes à réaliser				1 059 788.03		
<i>Résultat de clôture 2024 avec les restes à réaliser</i>				<i>823 081.81</i>		

Noël CADET indique que, contrairement à l'analyse de Laurent VERNAZ ayant évoqué lors des commissions FINANCES des dérives dans les dépenses de fonctionnement, elles ont baissé entre 2022 et 2024. Laurent VERNAZ répond en évoquant une hausse de 40 % depuis 2019 et l'ancien mandat.

Sur proposition de Noël CADET, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024.

### **Vote du Compte de Gestion 2024**

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET indique que le Conseil Municipal doit également se prononcer sur la tenue des comptes du comptable public pour l'année 2024. Noël CADET précise que le Compte de Gestion 2024 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public est concordant avec le Compte Administratif 2024 retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion 2024, établi par le comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

### **Vote de l'Affectation de Résultat 2024 – Budget M57**

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement issu du compte administratif 2024 (394 818.21 €) en section d'investissement (article 1068 « Réserves – Excédents de fonctionnement »).

### **Vote des taux des impôts directs locaux 2025**

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que depuis 2022, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée et que pour maintenir un niveau de recettes identique pour les communes, il a été nécessaire d'ajouter au taux de taxe foncière (7.05 %), le taux de la taxe foncière bâtie du Département (11.03%) qui est ainsi transféré à la Commune.

Afin qu'il y ait une compensation équilibrée, un coefficient correcteur sera appliqué.

Par contre, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur éventuelle délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il rappelle que l'an dernier, cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires avait été augmentée de 3,92% à 4,69 %, les autres taux restant inchangés.

Pour 2025, sur avis de la Commission FINANCES, il est proposé de maintenir les taux à hauteur de ceux de 2024, comme suit :

<b>Nature de la taxe</b>	<b>Taux proposés 2025</b>
Taxe foncière (bâti)	<b>18.08 %</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>48.99 %</b>
Taxe habitation	<b>4.69%</b>

A l'unanimité, le Conseil municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, fixe les taux communaux pour l'année 2025 comme indiqué ci-dessus et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Noël CADET précise qu'en 2024, Frontenex était la 13<sup>ème</sup> commune ayant les taux d'imposition les plus faibles de la Savoie.

**Patrice JACQUIER rejoint la réunion à 19h10.**

## Vote du Budget Primitif 2025

*Rapporteurs : Claude DURAY / Noël CADET*

Claude DURAY et Noël CADET présentent le projet de budget primitif communal M57 de l'année 2025 :

### Section de Fonctionnement

#### DEPENSES

Charges à caractère général	570 780 €
Charges de personnel	644 800 €
Virement à la section d'investissement	241 700 €
Opérations d'ordre (amortissement...)	8 995,99 €
Autres charges gestion courante	164 000 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	16 524,01 €
Charges spécifiques	1 500 €
Atténuations de produits (fonds de péréquations...)	18 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 666 300 €</b>

#### RECETTES

Atténuation de charges (remboursement de charges de personnel)	8 000 €
Produits des services	105 116 €
Impôts et taxes	1 139 039 €
Dotations et participations	147 400 €
Autres produits gestion courante (loyers et divers)	266 020 €
Produits exceptionnels	725€
<b>TOTAL</b>	<b>1 666 300 €</b>

### Section d'Investissement

OBJET	2024		2025		
Opérations pluriannuelles et diverses	Budgétisé 2024	Réalisé 2024	Budgétisé 2025	Commentaires <u>2025</u>	
Remboursement des emprunts	133 500.00	133 438.74	137 000.00		
Retour de caution (logement)	3 000.00	1 885.00	2 300.00		
Acquisitions foncières (terrain combettes....)	Terrains combettes	6 500.00	1 416.00	6 200.00	Terrain SAVOYE, ANDRIEU et autres opportunités
	Terrain vers rond point coquelicots			60 000.00	parcelle A 702
Eclairage public	Luminaires LED et autres	34 000.00	34 929.84	40 000.00	Rénovation LED
Accès personne mobilité réduite	Voirie, trottoirs, accès SP	0.00	0.00		
	Batiments communaux	0.00	0.00		

Signalisation verticale		4 000.00	521.72	2 000.00	Remplacement et complément panneau
Renforcement réseau électrique		40 000.00	15 000.00		
Rénovation d'appartements communaux		0.00	0.00	30 000.00	
<b>TOTAL</b>		<b>221 000.00</b>	<b>187 191.30</b>	<b>277 500.00</b>	
<b>Matériel et équipements</b>		<b>Budgétise 2024</b>	<b>Réalisé 2024</b>	<b>Budgétisé 2025</b>	<b>Commentaires <u>2025</u></b>
Informatique Mairie					
Equipement informatique - école maternelle		2 500.00	1 068.28	2 500.00	
Equipement informatique - école élémentaire					
Equipements Services Techniques	Echafaudage		486.00		
	Boulonneuse ST	2 000	783.96	2 000.00	
	Bras de désherbage		8 499.79		
Matériel divers	Chaises restaurant scolaire		1 042.22		
	Ranges vélos		1 317.43		
	Panneaux d'escalade pour cour de l'école élémentaire	10 000.00	2 025.60	10 000.00	
	Rideaux scène salle polyvalente		1 159.00		
Mobilier	Ecole maternelle	2 500.00	829.92	1 346.30	
<b>TOTAL</b>		<b>17 000.00</b>	<b>17 212.20</b>	<b>15 846.30</b>	
<b>Programmes finis</b>		<b>Budgétise 2024</b>	<b>Réalisé</b>		
Eclairage du gymnase		2 400.00	2 344.32		
Déclencheurs manuels pour alarme incendie à l'école maternelle		2 000.00	1 447.27		
Protections auditives agents		0.00	1 577.79		
Aire de jeux - Parc de la Mairie	Sécurisation - nouvelle clôture	1 200.00	433.34		
Cimetière	Aménagement (bancs, arbres...)	3 000.00	2 516.64		
	Pose de cavurnes	26 000.00	24 032.40		
Reversement taxe aménagement 2024	Edouard Denis	32 500.00	0.00		
	Autres projets	0.00	2 461.86		

Barrières de sécurité (sortie parc mairie, caves de gilly)		0.00	2 928.00		
<b>TOTAL</b>		<b>67 100.00</b>	<b>39 516.24</b>		
<b>Programmes en cours</b>		<b>Budgétise 2024</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Budgétisé 2025</b>	<b>Commentaires <u>2025</u></b>
Panneaux évacuation/intervention - incendie dans bâtiments communaux		1 000.00	0.00	1 000.00	Mairie /Immeuble le Grand Roc
Travaux de voirie	Rue du Clos de la Prairie 1 (antargaz)	3 000.00	0.00	1 900.00	Si déblocage foncier autre parcelle
	Rue du Clos de la Prairie 2 (entrée rue - entrée lotissement)			30 000.00	
Rue du chemin vieux	Travaux de reprise devant le lotissement Domaine de la grange		0.00	14 500.00	
Arbres et végétaux - Parc de la Mairie	Aménagement du parc - replantation	3 500.00	0.00		
	Modernisation massif du centre		0.00	6 500.00	
Promenade du ruisseau et Pont de Princens	Maitrise d'œuvre et divers (publicité)	14 000.00	3 966.48	19 000.00	
	Travaux	140 000.00	0.00	160 000.00	
	Enrobés sur le pont après travaux			3 000.00	
Rue du gros chêne	Géomètre et foncier	2 500.00	0.00		
	Reprise enrobé vers lotissement	5 000.00	4 241.94		
Installation d'une VMC double flux à l'école élémentaire	Etudes et maîtrise d'œuvre		0.00	5 000.00	
	Travaux			40 000.00	
Sanitaires écoles	Ecole maternelle	40 000.00	0.00	60 000.00	été 2025
	SPS			1 000.00	
Sécurisation piétonne de la zone industrielle n°3			0.00	5 000.00	Panneaux, marquage
Rénovation de la salle polyvalente	Sono et écran	30 000.00	0.00	26 000.00	
	Etude pour chauffage salle poly		0.00	5 000.00	

Rue des Tilleuls	Frais divers (Maîtrise d'œuvre...)	2 500.00	0.00		
	Feux récompenses	25 000.00	0.00	21 000.00	
Rue du Boulodrome	Géomètre	1 500.00	0.00		
	Acquisition foncière	400 000.00	0.00	450 000.00	avec frais divers
	Maîtrise d'œuvre	8 000.00	0.00		
	Travaux	120 000.00	0.00		
Vidéoprotection	Ajouts 2024	8 000.00	2 340.00	18 000.00	
Rénovation mairie	Bureau du maire	2 000.00	0.00		
	Salle des mariages	8 000.00	0.00	13 000.00	Fresque, armoire, habillage, éclairage
	Etanchéité bureau	0.00	5 443.21		
Création d'un espace multi-activités au Poyet (prévisions 2024 : 570 500 €)	Etude (architecte et divers)	25 000.00	0.00		
	Assitant à maîtrise d'ouvrage phase 1	8 000.00	0.00		
	Etudes diverses	10 000.00	0.00		
	Frais divers	2 500.00	0.00		
	Achat du bâtiment multi-activités	500 000.00	0.00		
	Frais d'acquisition	25 000.00	0.00	1 200.00	Acte administratif pour cheminée
	Remboursement taxe d'aménagement ancien projet			33 000.00	
Réalisation d'un parking au bas de Pré La Dame pour projet POYET	Maîtrise d'œuvre			2 500.00	
Aménagement sportif	Skate park			5 000.00	Rénovation
Courts de tennis	Maîtrise d'œuvre et divers (publicité)	1 000.00	680.47		
	Rénovation revêtement	75 000.00	74 911.73		
	Eclairage		0.00	13 000.00	
Eglise	Rénovation de la façade	10 000.00	0.00	100 000.00	
	Soubassement et intérieur			10 000.00	

<b>Terrain de football</b>	Electricité	2 000.00	1 658.88	2 840.26	Pour les frais électriques liés à la pose des bungalow
	Eclairage du stade			20 000.00	
<b>Bibliothèque</b>	Travaux (isolation, peinture...)	7 500.00	7 747.46		
	Velux	5 000.00	0.00	3 632.40	
<b>Maison des Sociétés</b>	Remplacement des chaises - salle de réunion	2 950.00	2 942.28		
	Rénovation toiture dojo	15 000.00	11 534.65		
	Eclairage exposition		2 118.58		
<b>Végétalisation cour école élémentaire</b>	Assistance/étude/diag amiante /topo	800.00	3 062.29		
	Sondages		2 044.14		
	Etude acoustique plafond préau	900.00	900.00		
	Maitrise d'œuvre	10 000.00	9 600.00	150.00	
	SPS		1 080.00		
	Permis de construire		1 680.00		
	Travaux	150 000.00	148 466.92	22 841.02	
	Remplacement des copeaux			10 000.00	
	Raccordement élec préau	0.00	0.00	3 289.18	
	Travaux acoustiques préau				
<b>Immeuble Grand Roc</b>	Isolation extérieure et balcons		0.00	200 000.00	
	Maîtrise d'oeuvre			32 000.00	
	Isolation combles			20 000.00	
	Maîtrise d'oeuvre			6 000.00	Juste le diagnostic
	Divers (SPS, Contrôle technique...)			10 000.00	
	Chauffage (remplacement radiateur)	30 000.00	0.00	30 000.00	
	Garde corps à l'arrière	7 452.00	7 452.00		
<b>Embellissement</b>	Fresque sur transformateur		0.00	5 500.00	
<b>Panneau lumineux de communication</b>		15 000.00	0.00	16 016.00	
<b>Remplacement camionnette IVECO</b>		35 000.00	0.00	60 000.00	



<b>Bornes de recharges électriques</b>		<b>5 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>9 399.77</b>	Parking de la Mairie
<b>Rénovation aumerie</b>	Volets roulants/porte entrée	<b>8 000.00</b>	<b>7 012.80</b>		
	Travaux intérieurs	<b>45 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>47 600.00</b>	
	Maitrise d'œuvre			<b>6 000.00</b>	
	Contrôle technique			<b>2 000.00</b>	
<b>Pose de panneaux photovoltaïques</b>	Maitrise d'œuvre et divers	<b>17 000.00</b>	<b>11 731.28</b>	<b>4 680.00</b>	
	SPS		<b>1 572.00</b>		
	CT		<b>4 425.00</b>		
	Travaux	<b>120 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>118 945.92</b>	
<b>Extension cabinet médical</b>	Etudes/Maitre d'œuvre	<b>8 000.00</b>	<b>7 866.00</b>		
	SPS		<b>1 572.00</b>		
	Contrôle technique		<b>1 908.00</b>	<b>552.00</b>	
	Bureau d'études		<b>960.00</b>		
	Travaux	<b>45 000.00</b>	<b>35 690.76</b>	<b>10 273.15</b>	
	Rénovation lumineaire en LED			<b>15 000.00</b>	
<b>Silhouette sécuritaire</b>		<b>1 500.00</b>	<b>0.00</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>2 001 602.00</b>	<b>364 608.87</b>	<b>1 701 319.70</b>	<b>0.00</b>
<b>Nouveaux programmes</b>		<b>Budgétise 2024</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Budgétisé 2025</b>	<b>Commentaires <u>2025</u></b>
Aménagement de sécurité - rue du Chemin Vieux				<b>3 200.00</b>	
Traversée de route pour banderole				<b>4 000.00</b>	
Travaux de voirie	Rue parralèle au Bellevarde			<b>26 000.00</b>	
Eclairage de la ZA des teppes				<b>22 000.00</b>	Devis affiné depuis commission Travaux
Réfection bordures rue du Boulodrome vers Mirantin				<b>1 500.00</b>	
Création d'un abri pour du matériel technique (à l'ex station d'épuration)				<b>30 000.00</b>	Revu à la hausse depuis commission
Modernisation de l'alarme du Centre Médical				<b>6 500.00</b>	
Rénovation de la voirie du Bois de l'ile				<b>3 000.00</b>	Acompte maîtrise d'œuvre
<b>TOTAL</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 306 702.00</b>	<b>608 528.61</b>	<b>2 090 866.00</b>	

OPERATION	Proposé 2024	Réalisé 2024	Proposé 2025	Commentaires 2025
Affectation du résultat de fonctionnement	309 184.46	309 184.46	394 818.21	Résultat 2024
Virement section de fonctionnement	129 006.00	0.00	241 700.00	Opération comptable
Excédent d'investissement	767 536.85	767 536.65	664 969.82	
Fonds de compensation de la TVA	60 000.00	62 275.01	67 000.00	
Subventions attendues	53 591.00	39 684.00	162 381.00	
Taxe d'aménagement	7 383.69	82 814.72	40 000.00	
Dépôt de caution	1 000.00	3 007.58	1 000.00	
Amortissements	9 000.00	8 619.69	8 996.97	
Cessions de terrains	0.00	0.00	0.00	
Divers opérations comptables	0.00	376.32	0.00	
Emprunt - espace multi-activités	970 000.00	0.00		Crèche / terrain boulodrome
Emprunt - acquisitions foncières			510 000.00	Terrain boulodrome....
<b>TOTAL</b>	<b>2 306 702.00</b>	<b>1 273 498.43</b>	<b>2 090 866.00</b>	

Après que Noël CADET ait détaillé les grandes opérations d'investissement, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce budget primitif 2025, tant pour la section fonctionnement que pour la section investissement.

Conformément à l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal autorise également le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

**Signature d'un avenant à la convention avec le CIAS ARLYSÈRE  
fixant les modalités financières de mise à disposition du bâtiment  
pour la micro-crèche et le relais petite enfance**

*Rapporteur : Claude DURAY*

Monsieur le Maire rappelle que le multi-accueil « La Maison des Doudous » et le Relais Petite Enfance (RPE) sis allée des Coquelicots à Frontenex sont des équipements appartenant à la Commune de Frontenex et affectés à l'action sociale d'intérêt communautaire compétence exercée par le CIAS Arlysère depuis le 1er janvier 2019.

Par délibération du 24 octobre 2019, le Conseil d'administration actait de l'affectation au CIAS Arlysère du multi-accueil et du RPE à Frontenex à titre gracieux et du paiement par le CIAS Arlysère des charges générales du bâtiment (fourniture d'eau, électricité, gaz...) au prorata de la surface occupée par le multi-accueil et le RPE auprès de la commune de Frontenex.

Par délibération du 15 décembre 2023, il a été acté entre le CIAS ARLYSÈRE et la Commune de Frontenex, les modalités financières de mise à disposition de ce bâtiment communal.

Cette convention de mise à disposition a été acceptée rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour toute la durée de l'affectation des équipements susmentionnés à l'exercice de la compétence action sociale d'intérêt communautaire conformément à l'article L1321-3 du CGCT.

Un avenant à cette convention est nécessaire afin de permettre le recouvrement des charges de fonctionnement rattachées à l'année 2023 (électricité, gaz, eau potable, production énergétique) mais dont la facturation à la commune de Frontenex a été antérieure sur l'année 2022.

L'avenant n°1 et l'état récapitulatif sont joints en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention fixant les modalités financières de mise à disposition du bâtiment du multi-accueil et Relais Petite Enfance de Frontenex au CIAS Arlysère par la commune de Frontenex
- autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant et toutes les pièces afférentes à ce dossier

## DECHETS

### **Retour sur les échanges du groupe de travail sur les emplacements des conteneurs semi-enterrés**

*Rapporteur : Gérard TANTOLIN*

Gérard TANTOLIN, Adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle que la Communauté d'Agglomération Arlysère souhaite développer la mise en place de plateformes de conteneurs semi-enterrés (CSE) sur son territoire.

Afin d'épauler les services d'ARLYSÈRE dans la mise en place de ces conteneurs, un groupe de travail s'est réuni le 27 mars pour prédéfinir des emplacements pertinents pour ces équipements sur Frontenex.

Gérard TANTOLIN fait un débriefing de cette réunion constructive :

- une vingtaine d'emplacements ont été pré-retenus et seront soumis à ARLYSÈRE pour avis
- vigilance sera apportée à certaines localisations pour éviter des contraintes sonores
- tous les sites ne seraient pas équipés de bennes à verre pour éviter le bruit
- le centre du village sera difficile à équiper car il y a peu d'espaces disponibles
- le choix des styles de CSE serait laissé à la Commune (habillage bois, béton...)

Claude DURAY indique que c'est une politique de l'Agglomération, compétente en matière de déchets.

Alain COLOMBO évoque son expérience contraignante d'avoir eu une benne à verre à côté de son habitation et demande d'être vigilant.

Laurent VERNAZ indique qu'il faut penser à une certaine population qui est à pied, afin de fixer les emplacements.

Emilie ROUGIER souhaite, comme proposé par Stéphane PERRIER en commission, que les zones sensibles soient exemptées de bennes à verre.

Gérard TANTOLIN estime que ce projet doit mûrir, mais que la démarche de la Commune d'anticiper pour orienter ARLYSÈRE est intéressante.

Mathieu CICERI pense qu'il serait judicieux de faire de la consultation locale sur ce sujet.

Noël CADET conclut en évoquant la contrainte financière pour ARLYSÈRE car la création d'un emplacement de conteneur semi-enterré coûte entre 10 000 et 50 000 €.

## VIE ASSOCIATIVE

### **Point sur l'association du Comité des Fêtes**

*Rapporteur : Sandrine POIGNET*

Sandrine POIGNET rappelle que le bureau actuel du Comité des Fêtes, en place depuis plus de 20 ans, a souhaité arrêter et que suite à un appel à candidatures, plusieurs administrés ont fait connaître leur intérêt.

Une Assemblée Générale de « passation » s'est déroulée le 25 mars et un nouveau bureau s'est constitué avec comme Président, Guillaume MAGNIEN, et l'objectif est de proposer une première animation importante cet automne.

Sandrine POIGNET souhaite remercier vivement l'ancienne équipe pour ces nombreuses années d'activité offertes à la population, et également la presse pour la couverture de cette assemblée générale et l'article qui en a émané.

## VIE SCOLAIRE

### **Retour sur les deux conseils d'école**

*Rapporteur : Sandrine POIGNET*

Sandrine POIGNET, Adjointe à la Vie Scolaire, fait un bilan des deux conseils d'école qui se sont tenus au mois de mars, avec notamment aucune fermeture de classes à la prochaine rentrée.

### **Ecole maternelle**

- Les prévisions d'effectifs pour 2025 sont de 57 enfants
- Un cycle de danse va démarrer fin mars
- Les deux écoles fêteront ensemble le carnaval le 1<sup>er</sup> avril
- Il existe une interaction entre les deux écoles (lecture par des « grands »...)
- Un problème d'accessibilité pour des personnes à mobilité réduite a été soulevé, lié à la présence de barrières sur le cheminement avant l'entrée des écoles. Claude DURAY évoque des passages alternatifs par d'autres portails des écoles

### **Ecole élémentaire**

- Les prévisions d'effectifs pour 2025 sont de 112 enfants
- Une activité « savoir rouler » a eu lieu en novembre
- Avec l'appui d'ARLYSERE, une sensibilisation à l'environnement est en cours avec la pose de nichoirs (installés par les services techniques) et la mise en place d'un composteur dans la cour de l'école
- Toutes les classes participeront à la cérémonie du 8 mai à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération
- Des projets sont en cours dans chaque classe (sorties scolaires, visite du château de Chambéry, défi scientifique, intervention football avec l'ASHCS...)
- Le projet d'école de cette année a 3 axes :
  - Amélioration de la réussite de l'élève
  - L'inclusion
  - Le lien avec les familles

Concernant l'école élémentaire, le terrain jouxtant le multisport a été ré-engazonné cette semaine par les services techniques et sera indisponible plusieurs semaines, voire 2 mois, pour en assurer le succès.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **Organisation de la journée de nettoyage de la commune du 12 avril 2025**

*Rapporteur : Emilie ROUGIER*

Emilie ROUGIER, Adjointe au Maire en charge du Développement Durable, évoque les préparatifs et le déroulement de cette quatrième journée de nettoyage de la commune, ouverte à tous les habitants.

D'un aspect pédagogique, elle se déroule le samedi 12 avril entre 9h30 (café d'accueil) et 11h30 (pot de remerciement) et plusieurs secteurs de la commune seront nettoyés, si la météo le permet.

L'information a été donnée au collègue et à l'animateur jeunesse d'ARLYSERE.

### **Villes Ambassadrice du Don d'Organes : organisation de l'inauguration**

*Rapporteur : Emilie ROUGIER*

Emilie ROUGIER rappelle que, par délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2024, la commune de Frontenex est devenue une ville ambassadrice du don d'organes (VADO) afin de promouvoir cette cause.

Elle évoque les modalités de l'inauguration prévue le 25 novembre qui se concrétisera par la pose de panneaux à l'entrée des villes pour inciter chacun à parler du don d'organes avec ses proches et également à la plantation d'un cèdre vers le Centre Médical.

## **COMMUNICATION**

### **Installation d'un panneau lumineux de communication**

*Rapporteur : Emilie ROUGIER*

Emilie ROUGIER fait part de l'installation, le 25 mars, du nouveau panneau lumineux d'information au carrefour de la Mairie.

Les premières informations ont été diffusées et ce panneau sera alimenté au fur et à mesure des actualités.

Il s'éteindra durant la nuit.

Une application citoyenne est en cours de réalisation.

## BATIMENTS COMMUNAUX

### Point sur la sonorisation et installation d'un système de projection à la salle polyvalente

*Rapporteur : Claude DURAY*

Monsieur le Maire indique suite à une consultation de 3 entreprises pour la mise en place d'un système de vidéo-projection à la salle polyvalente, ainsi qu'une sonorisation, un devis a été signé auprès de la société SGROUP pour un montant de 22 558.55 € TTC.

Une première réunion technique s'est tenue le 27 mars, et l'installation se réalisera vers le 20 mai.

Une mise aux normes électriques sera nécessaire sur la scène.

Sur demande de Mathieu CICERI, Claude DURAY indique qu'une démonstration sera réalisée aux élus.

## PERSONNEL

### Organisation du temps de travail d'un agent de catégorie A (application du principe des 1 607h)

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET, Adjoint au Maire en charge du Personnel, indique qu'il convient d'organiser le temps de travail du seul agent de catégorie A de la collectivité sur le respect du principe des 1607 h, passage aux 35h, et explique le règlement qui est annexé, ainsi que l'annualisation des heures.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L. 611-2,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application des articles L.611-2 et L.621-5 du code général de la fonction publique et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 20 mars 2025,

Considérant la nécessité de déterminer les conditions d'exercice du temps de travail d'un agent de catégorie A au sein de la Commune de Frontenex,

Considérant que les autres agents ont un rythme de travail annualisé, à temps non complet, à temps partiel ou à temps complets, conformes au principe des 1607 h,

Noël CADET propose, conformément à l'article L. 611-2 du code général de la fonction publique, d'organiser le temps de travail d'un agent de catégorie A de la Commune de Frontenex, occupant le poste de secrétaire général, dans les conditions précisées ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

#### Champs d'application - Agents concernés

La présente délibération vise à définir les règles qui régissent l'organisation et les conditions d'exécution du travail au sein de la Commune de Frontenex

Sont concernés par les dispositions suivantes : un agent titulaire de catégorie A.

#### Durée du travail

La durée légale annuelle de travail effectif est de 1 607 heures, incluant la journée de solidarité de 7 heures.

Pour l'agent de catégorie A de la Commune de Frontenex, la durée du travail d'un emploi à temps complet est fixée à 39h00, compensée par l'octroi de 23 jours d'Aménagement et Réduction du Temps de Travail (ARTT)

#### Temps de travail effectif

Le temps de travail s'entend comme le temps pendant lequel l'agents est à la disposition de son employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à leurs occupations personnelles (article 2 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature).

Les absences liées à l'exercice du droit syndical et le temps pendant lequel l'agent suit une formation professionnelle sont considérés comme du temps de travail effectif.

Le temps exclu du temps de travail effectif comprend notamment :

- la pause méridienne, d'une durée de 1h00 minimum, au cours de laquelle l'agent peut vaquer librement à ses occupations,
- le temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail désigné comme tel par l'employeur

## Garantie minimales du temps de travail

La réglementation en vigueur prévoit que l'agent devra respecter les garanties minimales du temps de travail suivantes :

- la durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives,
- le repos hebdomadaire entre deux semaines de travail et comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35 heures,
- l'agent bénéficie d'un repos minimum quotidien de 11 heures,
- la durée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures,
- l'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12 heures y compris temps de pause et repas,
- aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures sans que l'agent bénéficie d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes. Ce temps de pause réglementaire est considéré comme du travail effectif et doit donc être rémunéré.

## Contrôle du temps de travail

Son responsable hiérarchique direct s'assure du respect des cycles de travail de l'agent dans le cadre des dispositions susvisées.

## Cycles de travail

Le cycle de travail est la période de référence de l'organisation du temps de travail.

Le cycle de travail du secrétaire général, agent de catégorie A, est organisé de manière hebdomadaire sur l'année.

L'agent devra organiser ses horaires de travail, en accord avec son responsable hiérarchique direct.

Pour l'agent de catégorie A de la Commune de Frontenex, la durée du travail d'un emploi à temps complet étant fixée à 39h00, il bénéficiera, au titre des jours ARTT, d'une demi-journée par semaine de repos, qui pourra être décalée pour des nécessités de service.

Laurent VERNAZ attire l'attention sur le fait que d'une année à l'autre les jours fériés ne sont pas les mêmes et que cela nécessitera un re-calcul.

Aurore BERTAUX confirme qu'il faudra porter une attention particulière lors du calcul. Après divers échanges, Emilie ROUGIER indique qu'il faudra établir un cadre, ce que Noël CADET acquiesce.

Il renouvelle sa confiance en Sébastien GAUDET et précise que les demi-journées seront prises en responsabilité afin d'assurer le bon fonctionnement du service. Il souligne également que ces demi-journées ne devront pas être cumulées de manière à entraîner une prolongation des congés posés.

Après débat, le Conseil Municipal de Frontenex approuve à l'unanimité, le dispositif portant définition, durée et organisation du temps de travail du secrétaire général de mairie.

## **Point sur le recrutement des emplois d'été 2025**

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET, Adjoint au Maire en charge du Personnel, indique que 5 jeunes de Frontenex ont postulé pour des emplois d'été dont la sélection se fera en avril/mai par la commission PERSONNEL.

Une 6<sup>ème</sup> candidature est en cours et il est décidé de prolonger d'une semaine la réception des offres.

Les élus recevront les candidatures anonymisées pour faire leur choix.

## **SECURISATION**

### **Point sur la sécurisation de la rue du Chemin Vieux**

*Rapporteur : Claude DURAY*

Claude DURAY rappelle le projet de sécurisation de la rue du Chemin Vieux, au niveau de la limite communale avec Saint Vital, avec la modification du dispositif mis en place depuis janvier et la création d'une écluse centrale, qui sera testée jusqu'à fin mai 2025.

D'autre part, un STOP a été instauré et matérialisé verticalement et horizontalement dans la rue du Chemin Vieux, au droit de la rue du Gros Chêne, depuis le 26 mars 2025.



# TRAVAUX

## Point sur les travaux réalisés, en cours et en projet

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint aux Travaux, fait un point sur les travaux réalisés et programmés prochainement.

- L'opération de rénovation des sanitaires de l'école maternelle va pouvoir se dérouler cet été (juillet/août) car l'ensemble des corps d'état est recruté comme suit :

Plomberie	G2P
Menuisier	Menuiserie PEISSEL
Sol souple	APM SOL
Faïence	EXPO CARRELAGE
Peinture/Démolition	Services techniques

Le coordonnateur SPS sera EP2S (828 €).

Le montant des offres sera affiné suite à des réunions de chantier qui se tiendront la semaine du 31 mars mais le total devrait avoisiner 55 000 € TTC

- Des devis sont en cours pour la poursuite de la rénovation de l'éclairage public, avec EG CAPOGNA, pour une ou deux tranches, s'élevant entre 30 000 et 40 000 € TTC. Une demande de subvention auprès du SDES sera sollicitée.
- Des travaux de rénovation d'un appartement T5 à la Maison des Sociétés sont en cours de réflexion et concerneraient prioritairement le sol, la plomberie et la ventilation
- Sécurisation des berges de Princens : le lancement de la consultation des entreprises a été effectué avec une remise des offres prévue le 17 avril 2025. Le déboisement du secteur des travaux a été réalisé par la société NICO GRIMP pour un montant de 19 000 € intégralement pris en charge par le SISARC.
- Rénovation du massif du centre du parc de la mairie : 4 offres sont parvenues et 1 est en attente
- Suite à une consultation lancée pour recruter un maître d'œuvre afin de rénover l'ancienne aumônerie, projet pour lequel deux paramédicaux sont intéressés, voire un pneumologue, c'est l'architecte RUBEL qui a été retenu pour un montant de 6 000 €. Une première réunion de travail a permis de balayer les grandes lignes du projet. Une seconde réunion permettra d'échanger avec les professionnels de santé sur la base d'un plan qui est présenté en Conseil Municipal et qui satisfait les élus.  
Mathieu CICERI demande s'il y aura des créations de places de parking. Claude DURAY indique que cela sera possible sur la voirie de la rue de la Gare.
- EG CAPOGNA a été retenue, suite à une consultation de 4 entreprises, pour l'éclairage de deux courts de tennis pour un montant de 11 943.64 € TTC. L'installation devrait se faire sous 2 mois. L'inauguration des deux courts est prévue le 17 mai à 11h00
- Concernant l'Eglise, une rencontre a eu lieu le 26 mars avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre des travaux de rénovation des façades et intérieurs. L'église a été jugée saine hormis des remontées d'humidité qui peuvent être traitées facilement (enlèvement des pavés au pourtour du bâtiment pour aérer). Pour la façade, la Fondation du Patrimoine souhaite plutôt une réfection avec de la chaux, ce qui permet d'avoir des aides financières. Jean RONZATTI estime que cela n'est pas « adaptée » et nécessaire pour l'Eglise de Frontenex, quitte à se priver de subventions.  
Les vitraux seront également repris (une dizaine de trous ont été recensés).
- Un devis va être validé au maître d'œuvre TEYSSOU pour la rénovation des façades de l'immeuble « Le Grand Roc », ainsi que pour un diagnostic de la charpente. Une isolation des combles est également à prévoir.
- Des contacts vont être pris avec le Département pour une opération de reprise des barrières longeant le ruisseau vers la patte d'oie et qui sont en mauvais état. Il conviendra de voir quelle est la collectivité responsable.
- SPATIAL COUVERTURE a réalisé le changement d'un bardage endommagé au groupe scolaire.
- L'entreprise SERTPR a produit plusieurs devis pour des opérations de voirie sur 2025 :
  - Reprise de l'enrobé et des bordures au droit du lotissement « Le Domaine de la Grange » : 13 917.60 € TTC
  - Reprise de l'enrobé du Pont de Princens (à faire après les travaux) : 2 727 € TTC
  - Rénovation de la voirie entre le Belvarde et l'entreprise de charpente : 25 419.60 € TTC
  - Rue du Clos de la Prairie – partie haute (depuis la sortie du parking jusqu'à la sortie du lotissement) : 29 933.40 € TTC
- Des devis ont été établis pour l'extension de l'éclairage public dans la zone artisanale des Teppes :
  - Déléani TP (17 391.36 € TTC) pour le génie civil
  - EG CAPOGNA (4 187.52 €) pour l'installation de 4 candélabres (fournis par la Commune) et le câblage

## Point sur les services techniques

Rapporteur : Jean RONZATTI

Monsieur le Maire fait un point sur l'activité des services techniques.

- Une nouvelle clôture avec un portillon a été remise en place entre le skatepark et le terrain communal situé le long des services techniques, par les agents
- Le projet d'extension de l'abri existant à l'ancienne station d'épuration pour stocker du matériel technique est en cours avec des demandes de devis (gros œuvre, couverture en tôle...). Le budget prévu de 30 000 € devrait être maîtrisé.
- Les agents ont testé du matériel (souffleur, débroussailleuse..) à batterie et ainsi, plus léger. Un devis est en attente.
- Plusieurs devis sont arrivés pour le changement de la camionnette IVECO qui a 20 ans. Dès réception des offres, elles seront exposées pour une prise de décision. Le budget fixé à 60 000€ risque d'être un peu juste pour un camion avec un ampliroll (système de bras de levage hydraulique doté d'un crochet). Des échanges ont lieu sur le financement (achat ou crédit-bail) et la récupération de la TVA.

## URBANISME

### Retour sur la commission URBANISME du 11 mars 2025

Rapporteur : Gérard TANTOLIN

Gérard TANTOLIN fait part des échanges de la Commission URBANISME qui s'est tenue le 11 mars 2025, qui, outre la présentation des demandes d'autorisation de travaux, a conduit les élus à échanger sur un projet de terrasse surélevée sollicité par les propriétaires du bar-tabac, en cours d'instruction, et à définir le prix de vente à 80€/m<sup>2</sup> d'un terrain communal situé dans le lotissement « La Colline de rochebourg », et dont des propriétaires riverains souhaiteraient acheter 50 m<sup>2</sup>.

Le procureur de la République s'est également saisi d'un dossier de construction illégale dénoncé par la Commune.

## QUESTIONS DIVERSES

### Informations du Maire

Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal

- La borne de recharge électrique sera installée sur le parking de la Mairie par CITEOS dans quelques semaines
- Des arceaux à vélos, financés intégralement par ARLYSERE, ont été installés dans la commune : cimetière, église, gare, tennis, piscine.
- L'alarme du centre médical sera modernisée et l'opération a été confiée à JAGER BT (5 302.80 € TTC)
- Concernant la rénovation de la salle des mariages, la pose des Marianne par l'architecte d'intérieur, Charlie MARTINOD, a été effectuée et il reste l'intervention en avril de l'entreprise PERRIN AGENCEMENT (8 964 € TTC) pour des panneaux muraux en bois et une armoire.
- La 2<sup>ème</sup> phase de pose de caméras de vidéo-protection est finalisée (centre-ville, zones industrielles...) pour un investissement de 17 000 €.
- Le Département va procéder en mai-juin à la réfection de la couche de roulement dans les rues Pillet, Piquand et de Cléry, avant de réaliser certainement la même opération dans la rue des Tilleuls en 2026.
- Deux food-trucks devraient s'installer sur la place du Grand Roc (mexicain le mercredi soir et pizza le lundi soir en septembre)
- Pour l'animation du repas des aînés de janvier 2026, l'animation musicale sera confiée à Bruno LAROCHE (1 200 €)
- Faute de demande de frontenexoïis, la location des jardins familiaux a été ouverte aux habitants de communes extérieures
- La Fête de la Musique se tiendra le mardi 24 juin 2025 dans la cour de l'école élémentaire et quelques groupes ont déjà répondu présents (percussion, rock, folk...).
- Des balises ont été posées ce jeudi devant la sortie de la boulangerie afin de pouvoir tester une sécurisation de ce secteur accidentogène.



# Autorisation de signature d'un partenariat avec le Groupe AXA pour la mise en place d'une mutuelle communale

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET propose de signer une convention de partenariat avec le groupe AXA dont l'objectif est de proposer une mutuelle santé communale aux habitants de Frontenex. La Commune doit s'engager à la mise à disposition gratuite d'un local pour la tenue des réunions d'information, et à en diffuser l'information.

Noël CADET précise que ce partenariat n'est pas exclusif avec le groupe AXA, une précédente convention étant en cours de signature avec la mutuelle ENTRENOUS pour des mutuelles régionale et communale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec AXA.

Une réunion publique sera organisée par les mutuelles, après la signature des conventions.

## Questions diverses

➤ Mathieu CICERI évoque l'invitation d'une entreprise de Frontenex à destination des élus pour une manifestation sportive et se demande quelle est la limite et si cela est acceptable.

Claude DURAY indique que c'est une entreprise qui est sponsor du club sportif et que donc, cette invitation ne lui coûte rien directement.

Mathieu CICERI pense qu'il serait judicieux de saisir le déontologue.

➤ Laurent VERNAZ revient sur un compte rendu d'un Conseil Communautaire ARLYSÈRE de février.

Cette collectivité a préempté des locaux d'une entreprise dans la zone industrielle de Frontenex pour une somme 200 000 € moins importante que le prix de vente initialement fixé entre l'acheteur et le vendeur, ce qui le surprend.

Claude DURAY indique qu'ARLYSÈRE doit obligatoirement saisir l'avis des Domaines (service de l'Etat estimant la valeur des biens) et s'est donc basée sur cet avis pour préempter.

Les élus échangent sur le bien-fondé de toutes les préemptions réalisées par ARLYSÈRE sur les bâtiments des zones d'activité économiques de Frontenex.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h55.

**Le prochain Conseil Municipal sera proposé en fonction de l'analyse des offres lié à la sécurisation des berges de Princens.**

Le Maire, Claude DURAY

Le Secrétaire de Séance, Mathieu CICERI

**Ce procès-verbal est affiché et diffusé à titre provisoire dans l'attente de son approbation définitive lors de la prochaine séance du Conseil Municipal**